



Janvier 2022

Les Amis de l'Abbaye de Saint-Maurin



Saint-Maurin
Site Clunisien

Bulletin semestriel N° 23

L'édito du président

Chers adhérents et sympathisants,

L'année 2021 vient de se terminer, et les activités prévues n'ont pu toutes avoir lieu. Néanmoins les deux concerts de l'été ont pu être maintenus.

Notre nouveau site internet est maintenant opérationnel, nous vous invitons à le visiter, vous y trouverez toutes les informations sur l'association, l'histoire de l'abbaye, nos chemins de Cluny (Guyenne-Gascogne et en Pays de Serres), nos animations et vous pourrez aussi vous acquitter de vos cotisations en ligne et y réserver et payer vos billets de concerts via HelloAsso.

<https://amisabbayesaint-maurin.com/fr>

Dans ce numéro

<i>Animations estivales</i>	2
<i>Le chemin de Cluny</i>	2
<i>Adhésions 2022</i>	3
<i>Abonnez-vous !</i>	4
<i>Projet participatif</i>	5
<i>Les possessions de l'Abbaye</i>	6

Projets en cours d'élaboration : Report des projets 2020/2021 - Pour rappel :

- L'organisation d'une ou deux grandes randonnées printemps/été.
- Rallye pédestre éducatif et divertissant autour de notre abbaye pour inciter les plus jeunes à s'intéresser à notre patrimoine historique.
- Cet été, deux nouveaux concerts seront programmés, dans le parc de l'abbaye.

Travaux prévus et appel à bénévolat : Ce printemps comme chaque année, nous devons vérifier et rafraîchir les balisages du Chemin de Cluny Guyenne-Gascogne, et surtout créer le balisage et la signalétique des nouvelles boucles des chemins de Cluny en Pays de Serres. Ce sont de gros chantiers, pour lesquels nous aurons besoin d'aide. Il en est de même pour l'organisation des autres événements que nous organisons, les administrateurs ne pouvant suffire à ces tâches. L'appel est lancé, toutes les bonnes volontés seront accueillies avec plaisir.

Dernières avancées de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens : La démarche UNESCO des sites clunisiens progresse malgré le COVID et déjà de nombreux sites ont proposé leur candidature. Les différentes commissions du Conseil d'Administration ne sont pas encore constituées.

Appel à projet 2022 pour les assos de Lot-et-Garonne : Nous vous serions reconnaissants de nous soutenir afin de finaliser notre nouveau projet.

Votez pour le projet des chemins de Cluny en Pays de Serres ! Projet #1003 !

<https://www.initiativecitoyenne47.fr/dialog/budget-participatif-citoyen-2/proposal/les-chemins-de-cluny-en-pays-de-serres>

Assemblée Générale : Notre assemblée générale se tiendra dans la deuxième quinzaine de mars, nous vous en communiquerons la date et les modalités au plus tôt.

Cotisations : Nous remercions les adhérents qui ont régularisé leur cotisation 2021, dès maintenant vous pouvez vous acquitter de celle de l'année en cours. Le montant reste inchangé : 15 € membres actifs et 30 € membres honoraires (**si possible via notre site internet**).

Photographies

Gabriel Goudezeune

Les membres du bureau et du Conseil d'Administration se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le président

Gérard DEFLISQUE

Nos animations estivales

Les concerts, 2021

En dépit du COVID l'association a pu organiser deux concerts dans la cour de l'abbaye. Vous trouverez plus d'informations sur notre site web, en suivant ces liens :

Concert Callé Marcel : <https://amisabbayesaint-maurin.com/fr/reportage/concert-a-saint-maurin-calle-marcel-le-19-aout-2021/>

Concert des Froggy Blues : <https://amisabbayesaint-maurin.com/fr/reportage/concert-des-froggy-blues-dans-la-cour-du-chateau-20-juillet-2021/>

Concerts prévus en 2022

Cet été deux concerts seront proposés :

- Le 28 juillet un concert de jazz.
- Le 18 août le groupe de musique occitane Arredalh qui se produit avec Nadau.

Le Chemin de Cluny Guyenne-Gascogne

La finalisation de la Charte des Chemins de Cluny continue à prendre du retard, la Fédération Européenne des Sites Clunisiennes (FESC) privilégiant le chantier de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il en est de même pour la création de la nouvelle association des Chemins de Cluny du Sud-Ouest (avec les collectivités locales et les associations). Mais là, nous avons bon espoir de voir ce projet enfin aboutir ; en effet depuis le 1^{er} janvier, toutes les communes impactées par le parcours du chemin clunisien en Lot-et-Garonne sont maintenant incorporées à l'Agglomération d'Agen, ce qui devrait faciliter les choses.

Nous allons remettre à jour, faire fabriquer et installer les panneaux définitifs des parcours, dans les centres villages, du chemin de Cluny.

Ils remplaceront avantageusement les anciens, provisoires, qui commencent à être délabrés après huit ans de service.

Adhésions 2022

Chères adhérentes, chers adhérents, le paiement de l'adhésion 2022 est dorénavant possible sur le site de HelloAsso. Vous pouvez régler votre adhésion en ligne en suivant le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/les-amis-de-l-abbaye-de-saint-maurin/adhesions/adhesion-2022-a-l-association-les-amis-de-l-abbaye-de-saint-maurin-2>



Adhésion 2022 à l'association Les Amis de l'Abbaye de Saint Maurin (2)
par Les Amis de l'Abbaye de Saint Maurin
Adhésion valable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Choix de l'adhésion | Adhérents | Coordonnées | Récapitulatif

Adhésion membre actif	15 €	-	0	+
Adhésion membre honoraire	30 €	-	0	+

Souhaitez-vous faire un don à Les Amis de l'Abbaye de Saint Maurin en plus de votre adhésion ?

Pas de don 5 € 10 € 20 €

Montant à payer pour la durée de l'adhésion : 0 €

Partager cette page
f t in

Plateforme de paiement 100% sécurisée
Toutes les informations bancaires pour traiter ce paiement sont totalement sécurisées. Grâce au cryptage SSL de vos données bancaires, vous êtes assurés de la fiabilité de vos transactions sur HelloAsso.

Signaler la page

Le tarif reste inchangé pour 2022, 15€ pour les membres actifs, 30€ pour les membres honoraires.

Pour mémoire, l'association est régie par la loi du 1er juillet 1901 et, depuis 2010, reconnue comme organisme d'intérêt général ; les adhérents et donateurs peuvent à ce titre déduire 66 % des sommes versées du montant de leur impôt.

Suite à votre paiement en ligne, le site HelloAsso édite une attestation qui sera le document fiscal à conserver.

NB : le règlement de l'adhésion reste bien entendu possible lors de l'AG ou par envoi d'un chèque.

Gardez le lien avec votre association : abonnez vous !

Le nouveau site de l'association, <https://amisabbayesaint-maurin.com>, vous permet de vous abonner aux nouvelles. Ainsi, à chaque nouvelle publication d'un article, vous recevrez un mel d'information avec un lien pour lire cet article sur le site web de l'association.

Pour s'abonner, c'est simple ! Aller en bas d'une page du site, vous y trouverez le bandeau vert ci-dessous :



Le bandeau est divisé en trois sections. À gauche, un logo rouge en forme de fleur avec un caducée blanc et le texte 'Saint-Maurin Site Clunisien' en jaune. Au centre, un formulaire d'abonnement en blanc sur fond vert, comprenant un champ 'Adresse e-mail' et un bouton 'Abonnez-vous'. À droite, une liste de liens de navigation en jaune.

Abonnez-vous à ce blog par e-mail

Saisissez votre adresse e-mail pour vous abonner à ce blog et recevoir une notification de chaque nouvel article par e-mail.

Rejoignez les 11 autres abonnés

Adresse e-mail

- Accueil
- L'association
- Actualités
- Partenaires & liens
- Nous contacter

Renseignez votre adresse e-mail et cliquez sur « Abonnez-vous ». Voilà, c'est fait !

Bien-entendu, vous pouvez vous désabonner quand vous le souhaitez avec la même opération.

Budget participatif citoyen du Lot et Garonne : votez pour le projet #1003 !



Randonnez sur le chemin de Cluny en Pays de Serres !

Les Amis de l'Abbaye de Saint Maurin sont engagés depuis 1993 dans la valorisation du patrimoine clunisien. Notre Pays de Serres est riche de sites clunisiens dont près de 28 dépendances dépendant de l'abbaye de Saint Maurin recensées dans l'Agenais. Cet ancien patrimoine reste aujourd'hui matérialisé par un ensemble remarquable d'églises et chapelles romanes, de moulins (<https://amisabbayesaint-maurin.com/fr/les-dependances-de-st-maurin/>).

Avec le projet des chemins de Cluny en Pays de Serres, l'association a pour projet de faire découvrir ce patrimoine aux habitants, aux randonneurs, aux touristes, aux familles, sous forme de boucles de randonnées reliées à Saint-Maurin et au chemin de Cluny Guyenne-Gascogne.

Nous soumettons ce projet dans le cadre du budget participatif afin de concrétiser deux boucles :

- la boucle dite centrale, 40km, Saint-Maurin – Engayrac – Dondas – Tayrac – Saint-Maurin
- la boucle dite sud, 29km, Puymirol – Tayrac – Perville – Grayssas – St Urcisse – Saint-Romain le Noble – Puymirol.

Ces boucles seront organisées en sous-boucles de 15 à 30 km.

Pour plus de détails : <https://amisabbayesaint-maurin.com/fr/chemins-de-cluny-en-pays-de-serres/>

Le financement que nous espérons obtenir avec vos votes va permettre :

- de baliser les chemins et de poser les poteaux indicateurs directionnels pour conduire les randonneurs d'un site remarquable au suivant, le long de la boucle.
- d'installer des panneaux décrivant l'histoire et l'architecture du patrimoine devant chaque site remarquable.
- d'afficher un QR-code sur ces panneaux, code donnant accès à une visite virtuelle de l'église, ces bâtiments patrimoniaux étant souvent fermés (voir un exemple sur notre site web).
- d'installer des panneaux dans les villages traversés pour décrire la boucle.

Vous aimez le Pays de Serres et son patrimoine, vous aimez randonner ou vous balader à vélo, ce projet est fait pour vous.

Votez pour le projet des chemins de Cluny en Pays de Serres ! Votez #1003.

Vous pouvez voter en ligne en créant un compte (<https://www.initiativecitoyenne47.fr/dialog/budget-participatif-citoyen-2/proposal/les-chemins-de-cluny-en-pays-de-serres>) ou dans les mairies.

Les possessions de l'Abbaye de Saint Maurin aux XIIIe et XIVe siècles

Les possessions de Saint-Maurin, abbaye agenaise, s'étendaient sur deux diocèses à raison d'un tiers pour celui de Cahors (puis de Montauban) et de deux tiers pour celui d'Agen.

Les possessions de Saint-Maurin se sont consolidées et développées pendant la période de paix qui s'étend de la guerre dite croisade des Albigeois (1209-1229) aux saccages de la guerre de Cent Ans : comte de Derby (Henri de Lancastre) en 1346 et Prince Noir (Edouard, prince de Galles) en 1356. L'abbaye s'est relevée au XVe siècle mais a subi les affres des guerres de religion au XVIe siècle. De nouveau relevée début du XVIIe siècle, ses possessions du XIIe au XIVe siècle ont perduré jusqu'à la révolution.

Pierre Simon, dans son article, cite les principaux abbés qui ont consolidé les possessions de l'abbaye :

- L'abbatit de Calsan de Favols (1231-1237) voit une reprise de la vie du domaine après les croisades. Saint-Maurin bénéficie d'importantes donations en 1233, 1235 et 1237. Mais ce serait surtout des restitutions.
- Guillaume de Belpech est abbé de 1238 à 1258. Il se fait confirmer la donation de l'église de Saint-Sixte en 1239. Mais la grande affaire de son abbatiat, c'est la négociation des droits de Saint-Maurin entre 1247 et 1255. A l'occasion de la construction de Puymirol, il passe un accord général avec l'évêque d'Agen sur les droits et dîmes de 17 églises et annexes.
- Gausbert Girval est abbé de 1259 à 1303. Il conclut avec l'évêque de Cahors en 1281 un accord sur les onze églises et annexes qui relèvent de Saint-Maurin dans le diocèse de Cahors.

Consultez le suite de l'article sur notre site web <https://amisabbayesaint-maurin.com/fr/les-dependances-de-st-maurin/>

Découvrez l'histoire et l'architecture de ces dépendances clunisiennes de Saint-Maurin sur notre site web. Sont déjà consultables : les églises ND de Cambot, Saint Pierre del Pech, Saint Julien de la Serre, Saint Louis de Gandaille, Saint Sixte et la moulin de Ferrussac avec son église Notre Dame.

Crédits documentaires : Les possessions de l'Abbaye de Saint Maurin aux XIIIe et XIVe siècles, Pierre Simon, article de la Revue de l'Agenais, 2012-4